

COMMUNE DE SAINT-MARIENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à
la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 – Nombre de membres présents : 9 – Votants 15:

DATE DE CONVOCATION : **06/04/2023**

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mme MAINVIELLE, M. LESCA, Adjoint ;
Mmes GUIBERT, MARION, SOARES, MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHARTIER, VIGEAN, DANTAS, NIETO, BETILLE, MM.
CHARTIER, BOUCHAN, ARNAUD, AVRIL, GARUZ.

POUVOIRS : M. GARUZ qui a donné pouvoir à M. ISRAEL,
Mme CHARTIER qui a donné pouvoir à M. LESCA,
Mme VIGEAN qui a donné pouvoir à Mme MAINVIELLE,
M. CHARTIER qui a donné pouvoir à M. BOURREAU,
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à M. GARSAUD,
M. ARNAUD qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAINVIELLE

DELIBERATION N° 2023-22 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT DE SAINT-MARIENS

VOTE : Pour : 11- Contre : 0 - Abstention : 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des membres présents et
représentés, **le budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement** de Saint-Mariens,
par nature et par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Budget Primitif 2023	Section Exploitation	162 954.42
	Section Investissement	85 856.46
ASSAINISSEMENT DE SAINT-MARIENS	Total du budget	248 810.88

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Mireille Mainvielle

Le Maire,
Marcel BOURREAU